



Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 21 septembre 2020	Nombre de délégués :	
N° 2020-020	En exercice :	29
Convocation du : 15 septembre 2020	Présents ou représentés :	25
Affichage du : 23 septembre 2020	Absents :	2
Objet de la délibération : Désignation du délégué RGPD		

L'an deux mille vingt le vingt et un du mois de septembre à 18H30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Perrecy-les-Forges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M LUARD Jean Paul	X			
	M FRIZOT Jean Marc	X			
	M PRICAT Valentin	X			
	M BRUGNIAU Pierre			X	
	M DUMAS Pierre-Yves			X	
	M REPY Marc	X			
	Mme MATRAY Paulette	X			
	M JARROT Marie-Claude	X			
	M DEGUEURCE Gilles	X			
	M DUBAND Joël	X			
	M BAUDIN Jean-Paul	X			
	M SOROKA Christian	X			
	M VALETTE Noël	X			
	M BALLOT Alain	X			
	M TOUILLON Gilles	X			
	M VAILLOT Rémy	X			
M PICHARD Emmanuel	X				
Mme SARANDAO Gilda	X				
Communauté de Communes du Grand Charolais	M LOPES DE LIMA Pascal		X		
	M BOURGEON Laurent	X			
	M FRADET Cédric	X			
	M PICHARD Bruno	X			
	M PERRETTE Gilles	X			
	M DEGRANGE Anne	X			
	M PESSIN Jean Marc	X			
	M THERVILLE Daniel			X	
M PERRIER Richard	X				
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD	X			
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE			X	

Secrétaire de séance : Valentin PRICAT

.../...

Le Président rappelle aux administrateurs que la protection des données est une préoccupation au cœur de l'activité et de l'administration quotidienne de l'établissement, eu égard à ses missions, qui génèrent une capitalisation de données personnelles.

Le Président indique que l'entrée en vigueur le 25 mai 2018 du Règlement Général de Protection des Données (RGPD) modifie l'angle de traitement de cette question, dans la mesure où le régime déclaratif préalable est abandonné au profit d'une responsabilisation directe et accrue des responsables de traitements.

Ces derniers se doivent de prendre les mesures adaptées pour assurer aux données personnelles notamment un périmètre de collecte strictement défini par rapport aux nécessités, une utilisation clairement affichée, une protection suffisante et une conservation limitée au régime attaché à leur nature et/ou finalité. Le Président précise que le SMi2B fait partie des structures qui sont soumises à l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO).

Il peut être désigné parmi les membres du personnel. Le Président indique que cette mission pourrait être confiée au Responsable du SMi2B.

Le Président propose que cette mission obligatoire soit confiée au Responsable du SMi2B, M Benjamin GAUTHIER.

Le Comité Syndical, après avoir voté, à l'unanimité,

Désigne Monsieur Benjamin GAUTHIER, Responsable du SMi2B, en qualité de Délégué à la Protection des Données.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le : 23 septembre 2020
Publication le : 23 septembre 2020

A Montceau-les-Mines le : 23 septembre 2020
Le Président

